

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Brice-sur-Vienne s'est réuni, en séance ordinaire, le 21 septembre 2018, au lieu ordinaire de leur séance, sur convocation en date du 13 septembre 2018 qui leur a été adressée par le Maire, Sylvie TUYÉRAS, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : Sylvie TUYÉRAS, Maryse MAGOUTIER, Thierry GOURAUD, Christine BERLAND, Marie-Claude CHABERNAUD, Annie SOULAT, Sylvie LIPPENS, Thierry GARAUD, Laure COINDEAU, Christophe USCAIN, Stéphane PREVOST, Stéphane THOMAS

Absents : Chantal PAULAT, Sylvain VALAT, Franck GIETHLEN, Laëtitia CALENDREAU

Procurations : Sylvain VALAT donne procuration à Sylvie TUYÉRAS ; Laetitia CALENDREAU donne procuration à Maryse MAGOUTIER ; Chantal PAULAT donne procuration à Christine BERLAND.

Désignation du secrétaire de séance : Maryse MAGOUTIER

Adoption du procès-verbal de la séance précédente : Adopté à l'unanimité

Proposition d'ajout à l'ordre du jour :

- création d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe
- mise en place du Règlement Général de la Protection des Données

Décision du conseil municipal sur l'ajout : Accepté à l'unanimité.

Arrivée de Thierry GOURAUD : 21h10

N° 2018072 portant sur la journée de solidarité

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE que la journée de solidarité sera effectuée par le travail de sept heures précédemment non travaillées à l'exclusion des jours de congés annuels et du 1^{er} mai. Ces heures pourront être fractionnées en demi-journée ou en heure. Pour les agents dont le temps de travail est annualisé, cette journée est intégrée dans le calcul du temps de travail.

DIT que la présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2018 et sera applicable aux fonctionnaires et stagiaires, ainsi qu'aux non titulaires.

N° 2018073 portant sur la création d'un poste d'agent de maîtrise

LE CONSEIL MUNICIPAL, A l'unanimité,

CRÉE un poste d'agent de maîtrise, à compter du 1^{er} décembre 2018, dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de responsable du service des interventions techniques.

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures.

N° 2018074 portant sur la création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe et d'un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles

LE CONSEIL MUNICIPAL, A l'unanimité,

DECIDE, à compter du 1^{er} novembre 2018, de créer :

- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe, à temps complet
- 1 poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles, à temps non complet à 18h00 par semaine

ADOpte le tableau suivant des emplois permanents :

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2018

GRADES	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectif pourvus	Temps hebdomadaires
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Attaché	A	1	1	35h00
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2	35h00
Adjoint administratif	C	1	1	35h00
SECTEUR TECHNIQUE				
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	0	35h00
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	35h00
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	35h00
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	32h15
Agent de maîtrise	C	1	0	35h00
Adjoint technique	C	3	2	35h00
Adjoint technique	C	1	1	18h00
Adjoint technique	C	1	1	29h30
Adjoint technique	C	1	1	31h30
SECTEUR ANIMATION				
Adjoint d'animation	C	1	0	33h00
Adjoint d'animation	C	1	0	22h00
Adjoint d'animation	C	1	1	25h15
SECTEUR SOCIAL				
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C	1	0	18h00
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	18h00
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	31h45
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	29h30
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	28h00

Les décisions portant sur l'extension du cimetière et la rénovation de la porte principale d'entrée au secrétariat de la mairie sont ajournées.

N° 2018075 portant sur les travaux d'aménagement des locaux administratifs, le remplacement des menuiseries de l'école et la demande de subvention

LE CONSEIL MUNICIPAL, A l'unanimité,

DECIDE de surseoir au projet d'aménagement des locaux administratifs.

DECIDE de maintenir le remplacement des menuiseries de l'école pour un montant de 3 148.80 € H.T.

AUTORISE Madame le maire à solliciter le renouvellement de la subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour le remplacement des menuiseries extérieures de l'école et valide le plan prévisionnel de financement suivant :

- Subvention Conseil Départemental 20 % : 630.00 €

- DETR : 787.00 €

- Autofinancement : 1 731.80 €

AUTORISE Madame le maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

N° 2018076 portant sur les travaux d'aménagement du chemin du Gaut et la demande de subvention

LE CONSEIL MUNICIPAL, A l'unanimité,

DECIDE la réalisation des travaux d'aménagement du chemin du Gaut pour un montant de 18 465.40 € € H.T.

AUTORISE Madame le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour ce projet et valide le plan prévisionnel de financement suivant :

- Subvention Conseil Départemental 40 % : 7 386.00 €
- Autofinancement : 11 079.40 €

AUTORISE Madame le maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

N° 2018077 portant sur les travaux de rénovation dans les gîtes communaux et la demande de subvention

LE CONSEIL MUNICIPAL, A l'unanimité,

DECIDE la réalisation de travaux de rénovation dans les gîtes communaux pour un montant estimé à :

- 4 516.24 € H.T. de fournitures et main d'œuvre extérieure
- 1 000.00 € H.T. de fournitures et travaux en régie

AUTORISE Madame le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour ce projet et valide le plan prévisionnel de financement suivant :

- Subvention Conseil Départemental 35 % : 1 931.00 €
- Autofinancement : 3 585.24 €

AUTORISE Madame le maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

La décision portant sur la remise en état des trottoirs dans le lotissement de la Croix du Rousier et la demande de subvention est ajournée

N° 2018078 portant sur l'aménagement du chemin des Maillarges dit « Chemin rural de Terrasson à Chez Guillou »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A l'unanimité,

DECIDE de ne pas réaliser des travaux d'aménagement du chemin des Maillarges dit « Chemin rural de Terrasson à Chez Guillou » pour l'année 2019.

N° 2018079 portant sur la réfection de voirie de la VC 101 dite « Route de Grandchamp »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A l'unanimité,

DECIDE de ne pas réaliser des travaux de réfection de voirie de la VC 101 dite « Route de Grandchamp » pour l'année 2019.

N° 2018080 portant sur les conventions de mandat de gestion de Gîtes de France Réservation Haute-Vienne pour les gîtes communaux

LE CONSEIL MUNICIPAL, A l'unanimité,

AUTORISE Madame le maire à signer les conventions de mandat de gestion Gites de France Réservation Haute-Vienne pour 2019.

N° 2018081 portant sur l'autorisation de signature d'une convention relative à l'activité « Lire et faire lire »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A l'unanimité,
AUTORISE Madame le maire à signer la convention « Lire et faire lire ».

La décision portant sur la vente de terrains communaux pour la création d'un lotissement est ajournée

N° 2018082 portant sur la mise en place du Règlement Général de la Protection des Données

LE CONSEIL MUNICIPAL, A l'unanimité,
AUTORISE Madame le maire à engager les démarches nécessaires auprès du cabinet Themys, dans le cadre de la démarche groupée des communes et établissements de la CCPOL. Ce prestataire devra être en capacité de proposer une offre complète qui permettra à la commune d'être en conformité avec le règlement européen sur la protection des données personnelles.

CHARGE Madame le maire de prendre toutes les décisions et de signer tous les documents concrétisant cette décision.

Une décision a déjà été prise concernant l'adhésion ANPCEN lors d'une précédente séance.

- Communication du bilan d'activité et du compte administratif de la communauté de communes Porte Océane du Limousin
- Rapport de Madame le Maire sur ses décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoirs du conseil municipal :
 - Décision du maire n° 2018-017 du 24 juillet 2018 portant Mme Le Maire à désigner, par décision spécifique pour chaque affaire, un avocat
 - Décision du maire n° 2018-018 du 22 août 2018 portant sur le bail de location du logement 2 rue Jean Moulin
 - Décision du maire n° 2018-019 du 24 août 2018 portant sur la vente de la concession n° 87, tombe, du cimetière communal des Goupillères
 - Décision du maire n° 2018-020 du 1er septembre 2018 portant sur la vente de la concession n° 103, tombe, du cimetière communal des Goupillères

Séance levée à 22h45